



1. Entre le 1er juillet et le 31 octobre 2017,
je m'inscris.
2. Plus tôt je dépose mon dossier
complet (entre juillet et fin novembre
2017)
plus vite j'aurais une réponse!

CECI S'ADRESSE

aux élèves des classes Terminales en 2017 qui envisagent des études supérieures en Nouvelle-Calédonie en 2018,

Attention, ne pas attendre les résultats du baccalauréat pour formuler une demande de bourse ou de logement !

aux étudiants déjà inscrits dans l'enseignement supérieur en 2017 et qui renouvellent leur demande de bourse ou de logement pour l'année 2018 ou souhaitent déposer une 1^{ère} demande.

Attention, ne pas attendre son inscription dans l'enseignement supérieur pour formuler une demande de bourse ou de logement !

Suivez-nous   etudiant.gouv.fr

Messervices.etudiant.gouv.fr

étudiant
-gouv.fr



ANNEE 2018
—
ETUDES SUPERIEURES
EN
NOUVELLE-CALEDONIE

Une bourse,
un logement ?

Avec la demande
en ligne, vous avez toutes
les cartes en main



du 1er JUILLET

au

31 OCTOBRE 2017



Bourse, logement, c'est maintenant ! Constituez votre dossier social étudiant (DSE)

POUR SAISIR VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE
BOURSE ET/OU LOGEMENT (dossier social étudiant)
VOUS DEVREZ DESORMAIS VOUS CONNECTER A :



du 1er JUILLET au 31 OCTOBRE 2017



www.ac-noumea.nc



www.maisondeletudiant.nc

1- Préparez la saisie de votre dossier :

Vous devez avoir :

- Votre numéro INE ou BEA (figurant sur la carte d'étudiant ou la confirmation d'inscription au bac)
- Le revenu brut global de l'avis fiscal 2016 de vos parents en euro (si vos parents n'ont pas reçu l'AF 2016 vous pouvez tout de même saisir votre dossier, il faudra simplement le transmettre avec votre dossier social étudiant).



Avis fiscal obligatoire

2- Connectez vous entre le 1er juillet et le 31 octobre 2017:

Connectez vous et authentifiez vous avant de saisir votre dossier social étudiant. En fin de saisie vous recevrez un mail de confirmation.

3- Le dossier papier :

Vous recevrez votre dossier papier par courriel. Vous devez l'imprimer, le compléter, le signer et le déposer complet auprès de l'établissement où vous êtes actuellement scolarisé qui fera suivre, à la maison de l'étudiant ou à l'accueil du vice rectorat.

4- La réponse :

Dès réception au vice-rectorat, votre dossier sera instruit et vous aurez une réponse conditionnelle d'attribution ou de rejet de bourse sur la boîte mail que vous avez utilisée pour effectuer la demande (délai de deux mois).

Cette notification vous sera utile lors de votre inscription en étude supérieure (UNC, BTS, EGC...) en janvier et février 2018.

La notification définitive d'attribution de bourse sera envoyée sur votre boîte mail dès réception au vice-rectorat de votre certificat de scolarité 2018.

La mise en paiement débutera dès février pour les dossiers complets.

Pour le logement, vous recevrez une information sur la suite donnée à votre demande par la maison de l'étudiant.

HORS DELAIS

Vous aurez toujours la possibilité de vous inscrire après le 31 octobre et jusqu'à fin avril. Mais les dossiers dits hors délais seront instruits après les autres. Le versement de la bourse se fera le mois suivant le dépôt du dossier complet et sans effet rétroactif.